

Montreuil, le 2 septembre 2026

Note aux opérateurs

**Objet : Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)
Création de codes TARIC pour le clinker et le ciment hydraulique**

Les importateurs sont informés que la Commission européenne (DG TAXUD) a créé de nouveaux codes TARIC afin de faciliter la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF).

En effet, pour le secteur du ciment, le tarif douanier ne permet pas de distinguer les qualités environnementales des marchandises. Un même code recouvre des ciments dont les émissions de CO₂ sont hétérogènes.

De nouveaux codes TARIC précisant les nomenclatures 2523 10 00 et 2523 90 00 ont été créés par la Commission européenne pour discriminer les ciments en fonction de leur intensité carbone :

Codes TARIC	Description
2523 10 00 10	Clinker blanc
2523 10 00 90	Autre clinker, incluant le clinker gris
2523 90 00 10	Ciment hydraulique blanc
2523 90 00 90	Autres ciments hydrauliques, incluant les ciments hydrauliques gris

L'entrée en vigueur de ces nouveaux codes est **rétroactive au 1^{er} janvier 2026**, date de début de la phase pérenne du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

Il est demandé aux déclarants MACF autorisés ayant dédouané sous les nomenclatures 2523 10 00 et 2523 90 00 depuis le 1^{er} janvier 2026 de rectifier leurs déclarations en douane en utilisant les codes TARIC appropriés.

DGDDI
Sous-direction du commerce international
Bureau COMINT2 – Restriction et sécurisation des échanges
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Genia Simon
Courriel : dg-comint2@douane.finances.gouv.fr

Réf. : 26000190

Les nouveaux codes TARIC devront être utilisés sur les nouvelles déclarations en douane.

Cette actualisation permettra aux opérateurs d'utiliser dans leur rapport annuel des valeurs par défaut plus précises et d'ajuster le cas échéant le nombre de certificats à restituer.

Pour toute question relative à la présente note, il est possible de s'adresser à son PAE de rattachement¹.

Le chef de bureau,



Yann AMBACH

¹ <https://www.douane.gouv.fr/les-cellules-conseil-aux-entreprises-cce>